

## LA LETTRE D'INFORMATION DU BUREAU DE L'UAM-AFRO

www.uam-afro.org • info@uam-afro.org • Tél: 225 20 25 74 03 • Fax: 225 20 21 17 37

### L'INTERVIEW

## Bruno HUSS, PRÉSIDENT de ADOM

« Les directeurs des mutuelles d'Afrique peuvent trouver dans l'ADOM, un lieu de partage d'expérience privilégié »

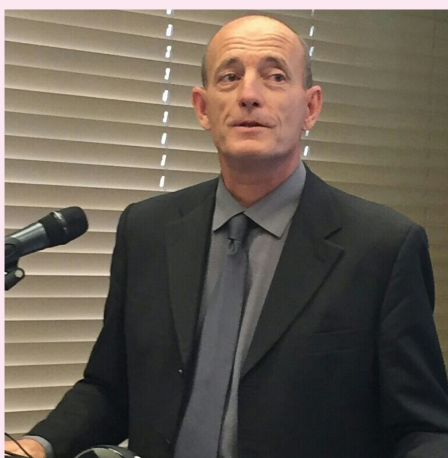
*L'ADOM est une Association des Directeurs d'organismes de Mutualité qui attire de plus en plus des responsables de mutuelles du continent. Pour comprendre son fonctionnement et son mode d'adhésion, nous avons joint Bruno HUSS, le Président de cette association.*

Depuis quand a été mise en place l'Association des Directeurs des organismes de Mutualité, Inter-livres et Inter-codes (ADOM) et quelles sont ses missions ?

L'Association des Directeurs des Organismes de Mutualité (ADOM) initialement Amicale des Directeurs d'Organismes Mutualistes, a été créée à l'initiative d'un certain nombre de collègues Directeurs à la fin des années 70, puis est devenue Association au début des années 80. Ce changement d'appellation ne se voulait pas l'abandon de la partie conviviale, qui a toujours été présente dans nos rencontres, mais simplement un renforcement des échanges d'expériences entre collègues confrontés aux mêmes problèmes, afin de rompre le "splendide isolement" qui fait tout le "charme" de nos métiers par la dissémination de nos structures sur le territoire. Il y eut même une tentative de création d'un syndicat de directeurs, mais la majorité des membres de l'ADOM estima finalement préférable de rester dans un rôle de formation et d'information interne, sans mélange des genres. C'est ainsi que l'ADOM "antique" a suivi tout naturellement l'évolution des structures mutualistes. L'adhésion à l'ADOM se concrétise par une cotisation permettant de participer à son organisation et son fonctionnement, dont le montant est fixé par ses instances. L'ADOM compte aujourd'hui des adhérents sur l'ensemble des régions françaises, sur l'outre-mer, en Europe et en Afrique francophones. Les anciens directeurs, en retraite ou en recherche d'emploi, ainsi que les cadres de direction et les cadres supérieurs d'organismes de mutualité, exerçant des responsabilités importantes, ont également la possibilité d'adhérer à l'ADOM. En clair, l'ADOM a pour vocation à faire se rencontrer les directeurs qui pourront exprimer leurs besoins et les partager avec leurs collègues. Elle offre un espace de discussion où la transparence est de rigueur. Les Présidents, les Directeurs Généraux des organismes mutualistes sont sensibilisés à la nécessité de participer et faire participer leurs collaborateurs à notre association.

#### Comment adhérer à l'ADOM ?

L'Association des Directeurs des Organismes de Mutualité (ADOM) est ouverte historiquement aux directeurs des Groupements mutualistes (Mutuelles, Unions ou Fédérations) régis par le Code de la mutualité et affiliés à la FNMF. Toutefois, à l'issue de leur contrat de travail, les membres peuvent poursuivre leur adhésion. Aujourd'hui, au regard de l'évolution du secteur, l'ADOM se veut une association de directeurs d'organismes mutualistes, inter-livres (LI, LII, L III) et inter-codes (Mutualité, Assurance, Sécurité Sociale), ouvert sur le monde particulièrement francophone dont l'Afrique, et sur l'économie sociale et solidaire. On peut y adhérer par le biais de notre association et via nos Assemblées Générales, nos séminaires, nos moments de ren-



contres, de nombreux thèmes pourront être abordés et ainsi répondre aux questionnements des Directeurs. Pour adhérer à l'ADOM il vous suffit de nous faire parvenir à l'adresse indiquée le bulletin d'adhésion dûment complété ou vous pouvez également nous contacter à l'adresse mail suivante [contact@asso-adom.fr](mailto:contact@asso-adom.fr).

**Que peut apporter l'Association des Directeurs des organismes de Mutualité, Inter-livres et Inter-codes (ADOM) aux Directeurs des structures mutualistes du continent Africain ?**

-L'ADOM se veut une association de directeurs mutualistes ouverte sur le monde francophone, et plus particulièrement sur l'Afrique. Elle comprend déjà plusieurs directeurs africains parmi ses membres, dont certains participent et apportent leur témoignage à certaines de nos manifestations. Nous avons réciproquement beaucoup de sujets métiers à partager ensemble, dans le cadre des perspectives de généralisation des Couvertures Maladies Universelles et du développement des mutuelles sur le continent africain, telles que la qualité de services, la relation aux adhérents, la proximité, les traitements et échanges de prestations, le numérique. L'idée est de favoriser des échanges réciproques entre les directeurs des deux continents, dans un cadre Nord/Sud et Sud/Nord. Les directeurs des mutuelles d'Afrique peuvent trouver dans l'ADOM un lieu de partage d'expérience privilégié, avec les directeurs français, mais aussi leur permettre de renforcer les contacts entre eux dans une perspective à terme de constituer une Afro-ADOM.

**En termes de perspectives, quelles sont les actions qui sont faites pour agrandir le cercle ADOM en Afrique ?**

Le renforcement des relations possibles entre l'Organisation internationale de la Francophonie et la Mutualité, prioritairement au niveau de l'Afrique où l'ADOM peut intervenir pour l'amélioration de l'accès aux soins des populations, qui contribue à leur élévation intellectuelle, sociale et économique. Ces éléments étant essentiels pour contribuer à renforcer l'appropriation et la pratique de la langue française dans ces régions qui représentent, en grande partie, l'avenir de la Francophonie. Nous appuyons également les efforts de la Mutualité française dans l'accompagnement du Programme d'Appui aux Stratégies mutualistes de Santé (PASS) dirigé par Jean-Philippe HUCHET. L'ADOM soutient également Mutualistes Sans Frontières (MSF) qui intervient dans le domaine de l'aide sanitaire dans des pays africains.

## EDITO



## Maintenir le cap

Depuis le mois de janvier 2017, nous échangeons régulièrement avec de nombreux acteurs mutualistes du continent et singulièrement de la zone UEMOA pour l'atteinte des objectifs qui nous ont été confiés par le bureau continental de l'Union Africaine de la Mutualité (UAM).

Nous avons répondu positivement à l'invitation de certains acteurs mutualistes comme cela a été le cas récemment au Cameroun à travers la présence du Secrétaire Général du bureau de l'UAM-AFRO à la première édition des journées d'information de la mutualité du pays. Par écrits, nous continuons de donner notre position et notre éclairage sur les sollicitations d'information des responsables des mutuelles sociales des différents pays de la zone UEMOA. C'est vrai que des difficultés persistent dans certains pays dans le cadre de la mobilisation, de la sensibilisation et de l'organisation des acteurs du mouvement mais, il faut maintenir le cap. Nous devons persister, nous donner la main afin que la création de faïtières mutualistes dans tous les pays de la zone UEMOA soit une réalité d'ici la fin de cette année. Le Bureau de l'UAM-AFRO renouvelle son engagement à demeurer à vos côtés. Nous n'avons pas le choix car les dynamiques actuelles de mise en œuvre de politiques et stratégies nationales pour la Couverture Maladie Universelle (CMU) sur notre Continent, nous oblige tous au rassemblement pour la sauvegarde de nos valeurs. N'oublions pas l'important message du Président Christian Zahn le 2 mars 2016 à Abidjan et je cite « les mutuelles doivent défendre leurs principes partout où ils sont attaqués ».

Nous envisageons toujours avant la fin de cette année, l'organisation d'une journée sous-régionale de la Mutualité qui doit être un moment de rassemblement et de partage. J'espère vivement que les réflexions en cours avec l'appui de nos partenaires techniques aboutissent, afin que cette activité se déroule pour le bonheur de tous.